

RAID ORIENT'ALPIN 2022

MÉAUDRE EN VERCORS

Samedi 03 et Dimanche 04 septembre 2022

RÈGLEMENT DE COURSE

PRÉAMBULE : Le RAID ORIENT'ALPIN 2022

Le RAID ORIENT'ALPIN est un raid MULTISPORTS ouvert à toute personne ayant l'âge minimum requis, donnant lieu à un classement. Il se déroulera les samedi 3 (soir : prologue pour le circuit aventure) et dimanche 4 septembre 2022, depuis le centre de course situé à Méaudre en Vercors (38).

L'épreuve associe du VTT et de la course à pied en terrain varié. D'autres épreuves peuvent compléter l'enchaînement, comme par exemple des épreuves de cordes ou de tir. Ces dernières sont non-chronométrées et encadrées par des brevets d'état. L'enchaînement des épreuves et sections est imposé. Toutes les épreuves de déplacement se font en orientation, en ordre libre si précisé.

Les concurrents participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité. Une décharge parentale doit être fournie pour tout mineur. Tout mineur non déclaré s'engage sous la responsabilité de ses parents.

Trois parcours vous sont proposés sur le ROA 2022 : un circuit Découverte à destination principalement des jeunes, des familles et des débutants ; un circuit Sportif pour les plus aguerris ; enfin un circuit Aventure pour les équipes expérimentées.

ARTICLE 1: ORGANISATION

- 1.1 Le Raid Orient'alpin est organisé par des bénévoles de l'association ORIENT'ALP. Le club est affilié à la FFCO et le Raid est inscrit au calendrier national de la FFCO.
- 1.2 L'organisation est assurée, via l'assurance responsabilité civile du club (assureur : MAIF, contrat n°1423574 R). Cette assurance encadre et couvre tous les bénévoles , matériel et organisations du club.
- 1.3 Les concurrents confirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives en milieu naturel. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables pour tout accident ou dommage subi ou occasionné lors du raid.
- 1.4 Le Comité d'organisation se réserve le droit de modifier, les épreuves, les horaires ainsi que le présent règlement sans préavis. Cependant, il s'engage à informer les coureurs inscrits de(s) éventuelle(s) modification(s) ou complément(s) de règlement, de parcours, d'épreuve(s) et d'horaire(s) avant le début du raid. Les modifications éventuelles seront annoncées sur le site internet : https://orientalp.fr/raidorientalpin/
- 1.5 Si le Comité d'Organisation juge que les conditions climatiques sont trop défavorables, il procédera aux modifications nécessaires du parcours, à l'arrêt ou au besoin à son annulation.
- 1.6 En s'inscrivant, les concurrents renoncent à tout recours contre les organisateurs.

ARTICLE 2: CONDITIONS DE PARTICIPATION ET DROITS

2.1 La course est ouverte à tous, sous condition d'être licencié FFCO ou de présenter un certificat médical portant la mention : "apte au sport <u>en compétition</u>" ou "apte au Raid Multisports <u>en compétition</u>".

La licence FFTri ne dispense malheureusement pas de la présentation obligatoire du Certificat Médical si non licencié FFCO (article L231-2-1 du code du sport).

2.2 Les frais d'inscription par équipe de 2 sont les suivants :

Circuit Découverte : 40€

Circuit Sportif: 70€

Circuit Aventure: 90€

Des frais pour la plateforme d'inscription et un pass compétition (2€ pour les non licenciés) s'ajouteront directement lors de l'inscription en ligne.

À partir du 15 août, les équipes seront acceptées avec des frais de majoration de 10 euros/équipe. Les inscriptions seront clôturées le 29 août.

2.3 Âge minimum pour pouvoir participer (âge au 31/12 de l'année en cours) :

Circuit Découverte : 10 ans si accompagné d'un adulte, 12 ans sinon.

Circuits Sportif et aventure : 16 ans

2.4 Les frais d'inscription incluent les cartes du raid (2 jeux par équipe), un lot de participation, le repas d'après course et le prêt de la puce Sport-Ident (si besoin). Cette année, elle inclut également un emplacement de bivouac sur le lieu de course pour le samedi soir (places limitées sur le principe du premier inscrit / premier servi).

ARTICLE 3 : ESPRIT DE L'ÉPREUVE ET PARCOURS

- 3.1 L'équipe qui réalise le meilleur temps, en comptant les pénalités et bonus, remporte l'épreuve.
- 3.2 L'équipe s'engage à respecter l'environnement et les consignes spécifiques du directeur de course.

Tout au long du raid, vous allez évoluer dans des espaces sensibles. Merci de respecter le territoire traversé, sa faune et sa flore, ainsi que ses habitants et les autres usagers des sentiers et chemins empruntés.

Vos déchets devront être transportés tout au long du raid, et en aucun cas laissés dans la nature. Des poubelles seront mises à disposition sur les parcs VTT et au centre de course.

Aucune vaisselle jetable ne sera disponible le jour de la course. Pensez bien à votre assiette, vos couverts et votre éco-cup favorite :)

Merci de privilégier autant que possible les transports en commun et le covoiturage pour vous rendre sur l'épreuve.

- 3.3 Les parcours sont tracés en milieu naturel. La progression se fait par tout moyen annoncé préalablement dans le roadbook, à l'exclusion de tout engin motorisé.
- 3.4 Le parcours comporte un certain nombre de balises qui doivent être pointées obligatoirement en équipe. Le reste du temps, les deux coéquipiers devront être à portée de

voix sans crier et à vue (100 mètres maximum en terrain découvert). Des contrôleurs seront présents sur certains postes. En outre, sur certains circuits, les deux coéquipiers doivent pointer les balises, pour valider le passage de l'équipe.

Un boîtier électronique à "biper" permet de contrôler le passage des équipes. Seuls les postes enregistrés dans votre doigt électronique font foi pour l'établissement du classement. En cas de disparition du boîtier du fait de vandalisme, une pince permet de justifier le passage au poste en question. Si le piquet complet à été vandalisé, le comité d'organisation statuera sur la possibilité d'annuler la balise en question.

- 3.5 Toute balise non pointée entraînera la pénalisation de l'équipe. Le détail des pénalités sera donné dans le roadbook.
- 3.6 L'organisation se réserve le droit d'arrêter la progression des équipes si le temps maximum de passage fixé par l'organisation est dépassé (barrière horaire), ceci pour des raisons de sécurité (nuit, circulation, autorisations temporaires, alerte météo,...) ou par décision de l'organisation. Tout est fait cependant pour qu'un maximum d'équipes atteigne l'arrivée en profitant au mieux des parcours.
- 3.7 Les concurrents ne doivent pas emprunter certains axes goudronnés sous peine de disqualification immédiate. Les routes interdites seront indiquées sur le road book et/ou sur la carte.
- 3.8 Les équipes doivent se conformer à l'itinéraire et aux moyens de progression indiqués sur le Roadbook.
- 3.9 Le passage dans les zones hachurées en rouge sur les cartes est interdit et entraînera la disqualification de l'équipe.
- 3.10 L'organisation se réserve le droit d'interdire le départ sur une section à un concurrent en cas de problème de santé ou de fatigue trop importante constaté par le médecin de l'organisation.
- 3.11 Les épreuves sont en autonomie totale, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de ravitaillements en eau ou en nourriture.
- 3.12 Attention, une même balise peut-être à pointer à plusieurs reprises pendant le raid. Sur la ligne d'arrivée finale, n'oubliez pas de pointer le boîtier Sport-Ident pour arrêter le chronomètre!

En cas de défaillance du boîtier, poinçonnez votre carte avec la pince de secours.

Ne perdez pas votre doigt Sport-Ident : il vous serait facturé 50 euros et vous ne seriez pas classés sur le raid.

ARTICLE 4: LES CONCURRENTS

- 4.1 L'inscription des équipes se fait sur le site internet sportorama.fr par équipe de 2.
- 4.2 Composition des équipes : Équipe de deux personnes (Homme (2), Femme (2), Mixte (1 Femme + 1 Homme). Sur le circuit Découverte, un enfant de moins de 12 ans doit être accompagné d'un adulte. Sur ce circuit, les équipes 1 adulte + 2 enfants seront acceptées. La demande devra être faite en amont par mail à l'équipe d'organisation.

- 4.3 Seules les équipes complètes sont autorisées à prendre le départ.
- 4.4 Toute équipe en retard de plus d'un quart d'heure au départ, sera forfait.
- 4.5 Tout concurrent ayant abandonné ou étant hors course devra prévenir obligatoirement un membre de l'organisation ou un responsable des secours (passage obligatoire par le PC course, sauf évacuation sanitaire).
- 4.6 Tout concurrent devra rendre visible le matériel fourni par l'organisation (dossards,...).
- 4.7 Les concurrents sont en autonomie complète pendant toute l'épreuve (vêtements, eau, nourriture...). Ils sont obligés de transporter eux-mêmes le matériel obligatoire désigné.
- 4.8 Le port du casque (homologué CE pour le VTT) est obligatoire sur toute l'épreuve sauf décision contraire du directeur de course annoncé dans le road book ou la liste du matériel obligatoire.
- 4.9 Les concurrents acceptent l'exploitation par l'organisateur et leurs partenaires des images et des photos faites sur l'opération. Ceci sans limitation ni dans le temps, le support ou la quantité ni le mode de diffusion. Ceci comprend le droit d'utilisation sans frais de toute photo ou image vidéo pour toute utilisation commerciale, promotionnelle ou publicitaire dans tout type de support (y compris internet).
- 4.10 L'adresse mail des concurrents pourra être conservée par l'association Orient'alp pour des communications ultérieures sur l'événement. La désinscription de la liste sera possible.

ARTICLE 5: ENREGISTREMENT TRACE GPS ET DIFFUSION

- 5.1 Les parcours ont nécessité des autorisations de passage en amont sur des parcelles/chemins privés. En participant au raid, les coureurs peuvent enregistrer leur course via les montres GPS, mais ils s'engagent à ne pas mettre en ligne (tout site internet), ni diffusion sur les réseaux sociaux, tout tracé ou carte fournie par l'organisation. Les autorisations fournies ne sont valables que le jour de la course.
- 5.2 En outre, toute diffusion sur internet ou sur les réseaux sociaux doit également être exclue dans le cadre de la préservation des espaces sensibles que vous traversez! Des sentiers monotraces peuvent vite devenir des « autoroutes », avec un réel impact négatif sur la biodiversité.

ARTICLE 6 : CARTES ET MATÉRIEL OBLIGATOIRE

- 6.1 L'échelle est indiquée sur les cartes. Les cartes peuvent être aux normes IOF (VTT et pédestre) ou IGN. Des cartes spécifiques peuvent également être utilisées.
- 6.2 À tout moment de la course, <u>chaque équipier</u> devra posséder à minima le matériel suivant : réserve d'eau 1L minimum et vivres de course, couverture de survie, sifflet, casque VTT sur la tête. L'organisation ne fournit pas de VTT.
- 6.3 À tout moment de la course, <u>chaque équipe</u> devra posséder à minima le matériel suivant : un téléphone portable chargé en marche, 1 boussole, une lampe frontale chargée.

- 6.4 Pour le prologue nocturne du circuit aventure, les VTT devront être équipés d'un éclairage avant (frontale OK) et d'un éclairage arrière rouge.
- 6.5 Matériel recommandé : veste coupe-vent et/ou imperméable, vêtement thermique supplémentaire, tour de cou, gants, boussole, porte-carte VTT, kit de premiers soins.

Vous évoluerez sous votre responsabilité sur un terrain de montagne, pensez à avoir sur vous du matériel en conséquence pour affronter le froid, le vent, la pluie, la chaleur, ... suivant la météo annoncée. Suivant les conditions météo, une veste et un buff pourront être exigés.

- 6.6 L'utilisation d'un système de traction est autorisée si celui-ci est largable et n'est pas utilisé en descente.
- 6.7 Tout autre moyen de positionnement que la boussole est strictement interdit (ex: montre gps avec fond de carte, altimètre, etc). Le téléphone ne doit être utilisé qu'en cas d'urgence pour passer un appel.

ARTICLE 7: SITE DE COURSE ET HORAIRES

7.1 Un roadbook détaillé vous sera fourni la semaine précédent l'épreuve, précisant les points et horaires de rendez-vous précis.

7.2 Site de course:

Parking / Accueil / Arrivée : sur place - Centre ville de Méaudre Suivre fléchage en arrivant sur Méaudre en Vercors.

- 7.3 Un briefing sera donné sur la ligne 15 minutes avant chaque départ.
- 7.3 Les circuits seront débalisés après le passage de toutes les équipes, au fur et à mesure de l'avancée sur les parcours. Le retour au centre de course est impératif avant 17h.
- 7.4 Les podiums auront lieu à partir de 15h dans la mesure où les 3 premières équipes de chaque catégorie sont connues.
- 7.5 Merci de passer « lire » votre puce SportIdent au stand informatique dès votre arrivée : cela évitera tout oubli regrettable pour l'établissement des résultats, et de la rendre en cas de prêt.

ARTICLE 7: RÈGLES DE PARTICIPATION

7.1 PÉNALITÉS :

Le non-respect du présent règlement et de certaines règles entraîne des pénalités, explicitées comme suit. Cette liste n'est pas exhaustive.

Causes de mise hors classement :

- Abandon d'un équipier
- Puce électronique perdue

Causes de mise hors course :

- Abandon de détritus ou de matériel
- Comportement dangereux ou anti-sportif
- Non respect du Code de la route et des règles de sécurité données au briefing

- Non respect des signaleurs et commissaires de course
- Non respect des espaces traversés (clôture agricole à refermer, bruit gênant pour les habitants, zone et organisation des parcs vtt, ...)
- Aide extérieure ou aide à la navigation hormis la boussole
- Utilisation de moyens de déplacement non autorisés
- Changement d'équipier durant l'épreuve

Causes de pénalité sur le temps de course :

- Balise non poinçonnée : pénalité précisée sur le road book et/ou la carte
- Écart trop important entre équipiers : 1h d'arrêt sur place
- Matériel obligatoire incomplet : 1h d'arrêt sur place par élément manquant

7.2 ZONES INTERDITES:

Il est strictement interdit de pénétrer dans les propriétés privées (colorées en 'kaki' sur les cartes), dans les zones interdites (hachurées en 'rouge/violet' sur les cartes) et sur les routes interdites (barrées d'une croix rouge/violette). Tout contrevenant sera disqualifié.

7.3 RÉCLAMATION

Toute réclamation devra être adressée par écrit au directeur de course dans l'heure suivant l'arrivée de l'équipe. Le Jury de course en prendra connaissance et rendra sa décision au plus tard 1h après la remise des prix.

ARTICLE 8: ANNULATIONS / REMBOURSEMENTS

- 8.1 En cas de forfait d'une équipe, celle-ci doit avertir l'organisation au plus tard 15 jours avant l'épreuve. Après ce délai, aucun remboursement pour annulation ne sera accepté quel que soit le motif invoqué.
- 8.2 Les équipes ne se présentant pas à l'épreuve sans avoir averti auparavant l'organisation, et quelle que soit la raison, ne pourront prétendre à aucun report ni remboursement.
- 8.3 En cas d'annulation de la course pour raison sanitaire (covid), les engagements seront remboursés.

L'inscription des concurrents entraîne leur acceptation sans condition du présent règlement.